

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 24 Mars 2025 à 19h00

Date de la convocation : 20 mars 2025

Date de l'affichage : 20 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 10

Absents : 5

Pouvoirs : 2

Votants : 12

Président de séance : MADINIER Pierre, Maire

Secrétaire de séance : MISERY Nadine

Présents : MADINIER Pierre, TRACOL Stéphane, MISERY Nadine, FRAISSE Alain, VALETTE CHANOINE Virginie, DEGACHE Sylvian, SERAYET Thierry, GUIRONNET Jocelyne, CANIVET Katy, GRATTESSOL Nicolas.

Absents excusés : DE LA ROQUE Isabelle, BAUM Christophe, JUNIQUE Eva, REYNAUD Éric, PONSON Cécile.

Pouvoirs : BAUM Christophe à FRAISSE Alain, JUNIQUE Eva à CANIVET Katy.

Secrétaire : MISERY Nadine

Délibération n° 24_03_2025_01

Approbation du compte de Gestion 2024

Le Conseil Municipal considérant les faits suivants :

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserves de sa part.

Délibération n° 24_03_2025_02

Vote du Compte Administratif 2024

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Compte Administratif de l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes:

Investissement

Dépenses	Prévu :	900 000,00
-----------------	---------	------------

Réalisé :	549 056,40
-----------	------------

<i>Reste à réaliser :</i>	148 000,00
---------------------------	------------

Recettes	Prévu :	900 000,00
-----------------	---------	------------

Réalisé :	517 789,52
-----------	------------

<i>Reste à réaliser :</i>	80 000,00
---------------------------	-----------

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	860 000,00
	Réalisé :	604 912,87
	<i>Reste à réaliser :</i>	<i>0,00</i>
 Recettes	 Prévu :	 860 000,00
	Réalisé :	741 596,58
	<i>Reste à réaliser :</i>	<i>0,00</i>

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 31 266,88
Fonctionnement :	136 683,71
Résultat global :	105 416,83

Délibération n° 24_03_2025_03

**Commune
d'ECLASSAN (07370)**

BUDGET GENERAL

Membres en exercice	15
Membres présents ou représentés	12
Suffrages exprimés	12
Vote Contre : 0	Vote pour : 12
Convocation du	20/03/2025
Séance du	24/03/2025

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur TRACOL Stéphane (1er adjoint) délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par Monsieur MADINIER Pierre, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recette ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recette ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recette ou Excédent
Résultats reportés		193 577,11		103 127,99		296 705,10
Opérations de l'exercice	604 912,87	741 596,58	549 056,40	517 789,52	1 153 969,27	1 259 386,10
Totaux	604 912,87	935 173,69	549 056,40	620 917,51	1 153 969,27	1 556 091,20
Résultat de Clôture		330 260,82		71 861,11		402 121,93
Besoin de financement						
Excédent de financement						
Reste à réaliser						
Besoin de financement						
Excédent de financement						
des restes à réaliser						
Besoin total de financement						
Excédent total de financement						

2° Considèrent l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de **30 260,82** Euros au compte 1068 Investissement

3° Constatent les identités de valeur avec l'indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

5° Arrête les Résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations MADINIER Pierre, TRACOL Stéphane, MISERY Nadine, FRAISSE Alain, VALETTE CHANOINE Virginie, DEGACHE Sylvian, SERAYET Thierry, GUIRONNET Jocelyne, CANIVET Katy, GRATTESSOL Nicolas.

Pour expédition conforme.

Délibération n°04_03_2025_04

Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de voter les taux suivants pour l'année 2025 :

- Taux de la TAXE SUR LE FONCIER BÂTI : 34,50 %
- Taux de la TAXE SUR LE FONCIER NON BÂTI : 75,00%
- Taux de la TAXE D'HABITATION : 7,25%

Délibération n°24_03_2025_05

Vote du Budget Primitif 2025

Le Conseil Municipal, vote à l'unanimité, les nouvelles propositions du Budget Primitif de l'exercice 2025 :

Investissement

Dépenses : 610 000,00 €
Recettes : 610 000,00 €

Fonctionnement

Dépenses : 985 000,00 €
Recettes : 985 000,00 €

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 610 000,00 € (dont 148 000,00 € de RAR)
Recettes : 610 000,00 € (dont 80 000,00 € de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 985 000,00 € (dont 0,00 € de RAR)
Recettes : 985 000,00 € (dont 0,00 € de RAR)

Délibération n°24_03_2025_06

Tarif de location et contrat de bail du bar-restaurant

Monsieur le maire informe l'assemblée que les travaux d'aménagement du bar-restaurant sont bientôt terminés. Il expose à l'assemblée qu'afin de pouvoir proposer ce local à la location, il y a lieu de fixer le montant du loyer du bar-restaurant.

Monsieur le maire propose de louer les locaux du « bistrot l'Ormeau » au tarif de 500€ H.T mensuel, soit 600€ TTC à compter du 1^{er} mai 2025. Il est précisé que le loyer sera réglé mensuellement et qu'il pourra être révisé tous les ans suivant l'indice de référence de loyers commerciaux.

Concernant les modalités de location, monsieur le maire propose de faire rédiger le bail commercial par l'office notarial BECHETOILLE Elodie - 72 quai Vinson 07290 Satillieu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide** de fixer le montant du loyer mensuel du bar-restaurant « bistrot l'Ormeau » à 500 € HT (600 € TTC) à compter du 1^{er} mai 2025.
- **Donne tous pouvoirs** au maire pour signer le bail commercial, tout autre acte et généralement faire le nécessaire auprès de l'office notarial BECHETOILLE Elodie de 07290 Satillieu.

Fin de la séance à 21h15

Prochaine séance le 5 mai 2025.

MADINIER Pierre,
Président de séance

MISERY Nadine,
Secrétaire de séance

